Mis en ligne : Le 09/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201105-20240326-22-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 02/04/2024

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 25 mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de L'HORME, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Julien VASSAL, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal :
Le 12 mars

Nombre de Conseillers	
En exercice	21
Présents	18
Votants	18

Délibération : 2024/22
Finances/délibération : demande de subvention au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) pour l'opération « Recyclage foncier – Ilot Ouest »

Nomenclature Contrôle de légalité : 7.5

Présents : VASSAL Julien, HOSPITAL Angélique, PATTÉ Raphaël, DESPINASSE Lucille, DUGOUGEAT Céline, BERNOU Philippe, NUNEZ Dominique, BECH Françoise, LOUSSERT Emilie, CHAPUIS Laurent, VINCENT Pierre, SAILLIER Cindy, DECHAZERON Myriam, CHARVIEUX Sandra, ROSIER Franck, LLAVORI Rémy, MATHEVON Marilyne, PAYRE Damien.

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : MORRELLON Yoann, HAMMACHE Nordine, MILHE Alexandre.

Secrétaire de séance : VINCENT Pierre

Monsieur le Maire rappelle/expose :

- Le Conseil municipal que, dans le cadre du plan de mandat/CRTE/transition écologique, la municipalité a étudié la faisabilité d'accompagnement financier pour l'opération « Recyclage foncier – Ilot Ouest » ;
- Rappelle que le projet consiste à recycler un ilot mixte composé d'habitat, d'activité commerciale en rez-de-chaussée, de garage en centre-ville. Cet ilot souffre pour certains tènements d'une vacance forte, pour d'autres d'une dégradation avancée de la structure. Une procédure d'infraction RSD et d'insalubrité est en cours sur l'un des tènements de l'ilot Ouest ;
- Cet ilot d'une surface globale de 2 235 m² situé en face de la ZAC Pasteur entre l'avenue Louis Pasteur et le Cours Marin constitue un ilot stratégique de centre-ville à requalifier, en cohérence et complémentarité avec le projet de requalification de la ZAC Pasteur « en miroir » ;
- Dans le PLU de la Commune de l'Horme, le centre-ville est identifié comme un secteur à enjeu nécessitant des projets de requalification afin d'améliorer son attractivité.

Monsieur le Maire rappelle que les **objectifs opérationnels** sont multiples, à savoir :

- Proposer des logements de taille variable répondant aux besoins et attentes actuelles tout en intégrant les critères de développement durable,
- Reconstituer une offre de locaux commerciaux répondant aux normes et aux usages actuels dans leur dimensionnement et leur configuration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201105-20240326-22-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 02/04/2024

- Aménager un espace public qualitatif afin de créer un écho/miroir à l'espace public de la ZAC Pasteur et connecter les espaces entre eux pour casser la linéarité de l'avenue Pasteur.

Le **projet d'aménagement** de « l'Ilot Ouest » comprend :

- 5 bâtiments collectifs (R+2, R+3) représentant 31 logements sociaux,
- 374 m² de surfaces de plancher de commerce (décomposés en 4 cellules commerciales de 50 m² à 159 m²) rez-de-chaussée pouvant faire l'objet d'un redécoupage),
- Des stationnements (26 places),
- Une place publique.

L'opération concerne la préparation du foncier à savoir : poursuite et finalisation des acquisitions foncières, réalisation des études techniques et travaux de désamiantage et de déconstructions, et livraison de la plateforme.

Afin de dépasser cette difficulté et poursuivre la requalification de cet ilot dans les délais souhaités, la réalisation de l'opération « Recyclage foncier – Ilot Ouest » permettrait la planification/requalification d'une friche éligible au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert).

Le **coût de l'opération et son déficit prévisionnel** sont les suivants :

- Cout prévisionnel de l'opération de requalification foncière : 2 872 000 € HT
- Déficit prévisionnel d'opération : 2 481 000 € HT

Dans le cadre de la **convention opérationnelle tripartite, EPORA** accompagne la Commune en participant au déficit de l'opération. Malgré cette participation (plafonnée), l'opération reste largement déficitaire et non soutenable financièrement pour la Commune de l'Horme sans un soutien financier « a minima », en l'occurrence du Fonds Vert (...).

☞ **L'assemblée délibérante décide à l'unanimité** :

- Approuver l'opération « Recyclage foncier – Ilot Ouest » tel que présenté ci-dessus ;
- Approuver le dépôt d'une demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 pour un montant minimum de **620 250 €** (soit a minima 25 % du déficit prévisionnel de l'opération) ;
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à la présente décision.

L'HORME, le 26 mars 2024

Le Maire — Le Secrétaire
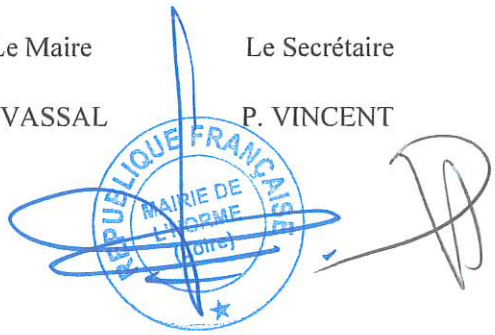
J. VASSAL — P. VINCENT